



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

11 JUILLET 2016 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Martine JOSEPH (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT sur SAULX), Florent RENAUDIN (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Bernadette LORIN (COUSANCES les FORGES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE en RIGAULT), Michèle BERTRAND (MAULAN), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT le PETIT), Frédéric BASTIEN (RUPT aux NONAINS), Fabrice PETERMANN (SAVONNIERES en PERTHOIS), Francis LEROUX (STAINVILE)

Assistaient : Thierry HUSSON, Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Yolande STOCKER (ANCERVILLE-pouvoir à M.JOSEPH), Annaïck YVON, Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS-excusé), Jean-Noël PIERRE (BRILLON en BARROIS), Régis DUPONT (COUSANCES les FORGES-excusé), Delphine LECHAUDEL (COUSANCES LES FORGES), Jean-Noël ARMANINI (LISLE en RIGAULT), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS-suppléé), Thierry LARCELET (SAUDRUPT-excusé), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE-excusé), Dominique GRANDPIERRE (VILLE sur SAULX).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 5 Juillet 2016



ORDRE DU JOUR

1) DECHETTERIE DE LA HOUPETTE

*Travaux de modernisation et de sécurité
Nettoyage des bennes à verre
Décision modificative sur le budget OM
Convention avec ECO-MOBILIER*

2) PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE

*Création d'une nouvelle parcelle pour accueillir une entreprise
(fixation du prix de vente)*

3) PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Proposition de la C.A.O. pour la sélection d'un architecte pour le gymnase d'Haironville

4) FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL 2016

Validation des dossiers reçus

5) SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DE LA HAUTE MARNE

6) POINT D'INFORMATION SUR LA FUSION

7) RESSOURCES HUMAINES

Modification du règlement intérieur

Subrogation des I.J. Maladie

8) ATTRIBUTION DE SUBVENTION

QUESTIONS DIVERSES

Fourniture de repas aux cantines

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

1 – DECHETTERIE DE LA HOUPETTE :

Pour évoquer ce sujet, le Président donne la parole à Francis THIRION, Vice-Président en charge du dossier :

Travaux de modernisation et de mise en sécurité

Les différents travaux envisagés ont été vus avec la commission Environnement et sont proposés au Conseil Communautaire :

- Gardes corps :
Le choix des élus s'est arrêté sur l'Atelier du Fer, entreprise basée en Moselle et spécialisée dans la rénovation des déchetteries. Elle présente le devis le moins élevé : 39 250 € HT
- Protection de l'enclos des D3E :
C'est l'entreprise G.M.I.S. de Cousances les Forges qui a été choisie pour le devis le moins élevé : 1 226 € HT
- Signalétique :
Le Marqueur Vidusien (55) offre la prestation la moins chère et la plus complète pour 2 591.29 € HT. Le devis comporte la fourniture de panneaux de signalétique de bennes ainsi que leur pose, un marquage au sol et des panneaux indiquant l'entrée du site
- Ralentisseur :
Le Marqueur Vidusien fait la meilleure offre : 259.55 € HT
- Création d'une seconde sortie avec mise en place d'une barrière automatique et d'un portail manuel. Le devis d'EUROVIA a été retenu pour 12 861 € HT. Ce devis comprend également la partie électricité et la voie d'accès.

En ce qui concerne les subventions, seuls l'ADEME et le Département sont susceptibles de financer une partie de ces travaux.

La commission Environnement ne souhaite pas qu'un dossier soit déposé auprès de l'ADEME. En effet, Francis THIRION explique qu'il conviendrait de réaliser des travaux de grande ampleur pour que notre dossier soit pris en considération. Nos travaux ne sont ainsi pas éligibles aux critères de l'ADEME.

Par ailleurs, si nous sollicitons une subvention du Département, nous devons nous engager à laisser l'accès libre de la déchetterie aux équipes chargées de collecter les déchets le long des routes. Les membres de la commission ne souhaitent pas s'engager dans cette démarche par crainte de devoir accueillir des déchets que nous ne gérons pas et par crainte également de nuisances olfactives dues à ceux-ci.

Jacky LEMAIRE termine cet exposé en résumant que le montant total des travaux serait de 56 189 € HT entièrement à la charge de notre CODECOM et sollicite le vote des élus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité la totalité des travaux présentés et autorisent le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Il est précisé que les travaux seront réalisés dès que possible et principalement les jours de fermeture de la déchetterie.

Nettoyage des bennes à verre

SITA a proposé un devis dont le montant s'élève à 3 190.00 € HT pour le nettoyage intérieur et extérieur des 58 bennes à verre réparties sur notre territoire.

Ces bennes ont été mises à disposition des communes qui, théoriquement, doivent se charger de leur entretien mais le plus souvent, seul l'extérieur est nettoyé et, durant les périodes chaudes, des problèmes ont été rencontrés avec des guêpes.

La commission Environnement s'est montrée favorable à cette prestation et souhaite que ce soit la CODECOM qui en supporte les frais. Le Président propose aux conseillers de valider cette suggestion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus acceptent le devis et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

Décision modificative sur le budget O.M.

Dominique PENSALFINI, en charge des finances, propose de prendre une décision modificative afin de financer tous ces travaux en utilisant le suréquilibre de 74 833 €.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire donne son accord pour cette modification du budget O.M.

Convention avec ECO-MOBILIER

Francis THIRION rappelle qu'en Avril dernier, les membres de la commission Environnement s'étaient montrés favorables à un partenariat avec ECO-MOBILIER pour la reprise du mobilier. Ce type de prestation étant très récent, les bennes disponibles ont toutes été réparties et le temps d'attente de la mise en place d'une benne est d'environ 2 ans.

La signature rapide d'une convention nous permettrait de nous positionner pour l'obtention d'une benne dès disponibilité.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat avec ECO-MOBILIER.

Le Vice-Président conclut cette présentation en informant les élus que Jérémy CHENOT, stagiaire à la CODECOM sur la modernisation et la sécurisation de la déchetterie a validé son année universitaire et quittera donc la CODECOM au mois d'Août prochain.

2 – PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE :

Jacky LEMAIRE informe les élus qu'une entreprise de peinture moto basée actuellement à Saint-Dizier cherche à développer son activité et souhaiterait s'installer sur le P.A.E.

Monsieur MAGINOT, gérant de cette entreprise, n'a pas besoin d'une grande surface mais souhaiterait être visible de la N4.

Après l'avoir reçu, les élus lui ont proposé de scinder en deux la parcelle où est implantée la maison de la CODECOM. Cette solution permettrait la vente d'une nouvelle parcelle et ne remettrait pas en cause une éventuelle extension du bâtiment CODECOM.

Pour ce qui concerne les réseaux, il n'y a pas de souci puisque ceux-ci passent à proximité immédiate.

Par contre, un re-bornage est nécessaire ainsi qu'une modification de notre permis d'aménager.

Le cabinet Mangin a été contacté et nous propose un devis se montant à 1 390.00 € HT qui comprend le re-bornage et le suivi administratif.

Les démarches sont en cours auprès de la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc pour préciser les modalités administratives de ce dernier point.

Enfin, Jacky LEMAIRE propose la vente de ce terrain au prix de 5.00 €/m2 afin de s'aligner avec les tarifs pratiqués pour les autres parcelles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent de vendre cette parcelle à Monsieur MAGINOT au prix de 5.00 €/m2 et autorisent le Président à finaliser avec le cabinet Mangin, à déposer un permis d'aménager modificatif et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

3 – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SPORT :

Le Président informe les élus que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 Juillet pour entendre les trois cabinets d'architecte retenus pour la conception du futur gymnase d'Haironville et que son choix s'est porté sur le cabinet B2H. Parmi ces références, ce cabinet a réalisé les travaux de réhabilitation du site d'Ecurey ainsi que la conception du marché couvert de Nancy.

Jacky LEMAIRE précise que la maîtrise d'œuvre a été négociée à 198 880 € HT (soit 8.8 %) et qu'elle est forfaitaire (un montant supérieur à 209 000 € HT aurait obligé la CODECOM à passer par un concours d'architectes).

Il propose au Conseil Communautaire de retenir ce cabinet.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident la proposition et autorisent le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Le Président précise que le démarrage des travaux est prévu en Mai/Juin 2017 pour une ouverture à la rentrée scolaire 2018 et que l'étude de sol complémentaire est en cours.

En ce qui concerne les projets sur Ancerville et Cousances, l'architecte a pris quelque retard avec la transmission des A.P.D. et les délais administratifs de traitement laissent supposer que les travaux ne débiteront pas avant la fin de l'année 2016.

4 - FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL 2016 :

Jacky LEMAIRE présente aux élus les dossiers de demandes de subvention au fonds de concours 2016 reçus depuis le dernier Conseil Communautaire :

Commune	Projet	Montant des travaux HT	Fonds de concours 2016	Autres aides sollicitées
Brillon en Barrois	Aménagement des trottoirs - Grande rue	26 080.45 €	8 528.97 €	
Haironville	Travaux sylvicoles	18 430.20 €	8 719.20 €	
Juvigny en Perthois	Réhabilitation de la salle des fêtes et du bureau de la mairie	16 576.88 €	5 038.96 €	Région
Maulan	Création de parking	24 540.25 €	4 746.29 €	Région
Nant le Petit	Travaux sylvicoles	4 273.21 €	2 137.21 €	
	Réfection du chemin de Ménil	4 360.75 €	2 180.00 €	
Rupt aux Nonains	Travaux de voirie dans diverses rues	11 924.00 €	5 962.00 €	
Sommelonne	Réfection de la toiture de la mairie	20 833.33 €	7 251.84 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident de transmettre aux services du G.I.P. la totalité des dossiers présentés.

Jacky LEMAIRE exprime sa satisfaction en constatant que, cette année, toutes les communes ont pu déposer un dossier à temps.

5 - SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DE LA HAUTE-MARNE :

Jacky LEMAIRE rappelle que lors de notre dernier Conseil Communautaire, les élus avaient voté contre ce schéma par solidarité avec la commune de Sommelonne.

La préfecture de la Haute-Marne nous indique que notre délibération n'est pas valable car notre CODECOM est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Marne-Perthois pour la seule commune d'Ancerville et non de Sommelonne et nous invite à délibérer à nouveau sur ce même sujet.

Le Président propose de maintenir le vote contre en argumentant sur la perte de poids de notre structure dans le futur conseil syndical agrandi.

A l'unanimité moins une abstention (A. MATTIONI), le Conseil maintient sa position en votant contre avec les arguments proposés par le Président.

6 – POINT D'INFORMATION SUR LA FUSION :

Le Président informe les élus sur l'avancée des dernières réunions :

Nom de la structure

Dans un premier temps, la nouvelle structure portera le nom de “*Communauté de Communes Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois*”. Un concours sera ensuite organisé dans les collèges et sur les sites Internet pour tenter de trouver une autre appellation.

Urbanisme

La nouvelle entité continuera son partenariat avec la C.A. de Bar le Duc pour les 8 communes de la Saulx et du Perthois auxquelles viendront s'ajouter Gondrecourt et Tréveray au 1^{er} Janvier 2018.

La convention serait conclue pour un an, ce qui laissera le temps, en 2017, de réfléchir sur une embauche ou non de personnel qualifié ainsi que du matériel adéquat.

Organigramme et mobilité du personnel

Un nouvel organigramme a été travaillé par les directeurs et présenté aux Présidents. Celui-ci semble faire consensus et serait valable un an, temps de démarrage de la nouvelle structure.

Sur cette première année, les agents resteraient en place dans leurs locaux actuels, seuls les directeurs seront appelés à se déplacer. En cas de besoin, les déplacements des agents s'effectueront sur leur temps de travail et seront indemnisés selon la grille du Centre de Gestion.

Logiciel de comptabilité

Les agents comptables des trois collectivités ont été conviés à une présentation du logiciel par JVS (*à noter que les deux autres structures l'utilisent déjà*).

Ce logiciel permettra de gérer la comptabilité unique de la nouvelle collectivité depuis des postes situés à Montiers, Gondrecourt et La Houquette grâce à un hébergement extérieur.

Une offre tarifaire doit nous être proposée prochainement mais, étant donné le contrat de maintenance conclu avec Berger-Levrault, notre CODECOM devra certainement payer des frais de dédit pour les mois restants.

Détermination des compétences/Rédaction des statuts de la nouvelle intercommunalité

Les études du cabinet Ouest Conseil ont permis de se rendre compte qu'il serait impossible d'harmoniser les compétences des trois CODECOM avant la fusion. Le comité de pilotage préfère attendre cette dernière pour travailler sur la question. Dans un premier temps, le préfet compilera les statuts des trois structures et ce sera à la nouvelle collectivité de réfléchir sur l'harmonisation des statuts.

Durant cette année de réflexion, les anciennes compétences seront exercées sur les anciens périmètres.

Développement économique et touristique

Le Président rappelle que la loi NOTRe attribue l'ensemble de la compétence développement économique et touristique à l'intercommunalité à compter du 1^{er} Janvier 2017 mais il précise deux points :

- Les zones d'activités créées par les communes sur lesquelles il reste du foncier disponible (*extensions ou parcelles à vendre*) passent sous gestion de l'intercommunalité
- Les zones d'activités créées par les communes sur lesquelles il ne reste plus de foncier disponible, la nouvelle intercommunalité devra déterminer si elle exerce sa compétence ou si elle la laisse aux communes concernées

Dans un cas comme dans l'autre, il ne devrait pas y avoir d'impact sur la fiscalité professionnelle.

Sur ce sujet, Jacky LEMAIRE précise que le prochain comité de pilotage du 19 Septembre traitera des aspects budgétaires et fiscaux.

7 – RESSOURCES HUMAINES :

Le Président rappelle que le 18 Avril dernier, les membres du Bureau avaient validé le projet de modifications du règlement intérieur de notre CODECOM qui portaient sur les articles :

- 3-23 : autorisations spéciales d'absence et autres congés
- 6-8-2 : remboursement des frais de déplacement
- 7-6 : rémunération en cas d'arrêt maladie
- 8-23 : visite médicale de reprise du travail
- 6-8-1, 6-8-2, 6-8-3 : prise en charge des concours des agents

Ces modifications ont été transmises au Centre de Gestion qui a émis un avis positif en date du 8 Juin et il convient désormais de les proposer au vote du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire valident les modifications du règlement intérieur. Ce dernier sera donc applicable à compter du 12 Juillet 2016.

Subrogation des I.J. maladie

Le Président explique aux élus qu'il convient d'officialiser nos pratiques dans la gestion des indemnités journalières versées aux agents contractuels lors d'arrêts maladie.

En cas de maintien de son salaire par l'employeur, la subrogation permet à l'employeur de percevoir, en lieu et place du salarié, les indemnités journalières par la Caisse d'Assurance Maladie.

En cas de non subrogation, l'agent perçoit ses I.J. directement par la C.P.A.M.

La pratique de la subrogation permet à l'agent d'avoir une stabilité financière car il n'y a pas de décalage dans le temps pour le versement des I.J. par la C.P.A.M.

Jacky LEMAIRE propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'appliquer la subrogation avec maintien du salaire en net pour les congés ouvrant droit à des indemnités journalières.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la proposition du Président et l'autorise à accomplir les démarches nécessaires.

8 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CLUB DE HANDBALL :

Par courrier en date du 13 Juin, le club de handball sollicite financièrement notre CODECOM pour l'achat d'un véhicule de 9 places consacré aux déplacements ainsi que pour le recrutement d'une personne en service civique. Jacky LEMAIRE précise que le club comporte 120 licenciés dont les 2/3 sont des jeunes de notre territoire de moins de 18 ans et que la section babyhand compte environ 30 jeunes enfants.

Ce club étant le seul club intercommunal du territoire, le Président propose de poursuivre son soutien à hauteur de 3 000 € comme en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord et charge le Président d'exécuter cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Restauration scolaire et transports piscine

Le marché pour le renouvellement de la restauration scolaire et des multi-accueil sera lancé tout prochainement. Le Président précise que ce marché comprend également la fourniture de repas scolaires pour la CODECOM du Val d'Ornois.

Les commissions d'appel d'offres des deux collectivités seront réunies pour attribuer ce marché.

En ce qui concerne les transports à destination des piscines, la consultation est lancée. Les résultats devraient être connus durant l'été et, pour être opérationnels dès Septembre, Francis LEROUX demande l'autorisation de signer les contrats avant le prochain Conseil Communautaire de rentrée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord et autorisent le Président à signer les contrats avec les transporteurs.

Communication/Bulletin de la CODECOM

Martine JOSEPH interpelle Bernard HENRIONNET sur la non-parution des manifestations de la commune d'Ancerville sur les deux derniers bulletins de la CODECOM.

Après s'être excusé sur cet oubli non volontaire, Bernard HENRIONNET propose de lister les manifestations par commune sur les prochaines parutions et ainsi, une commune oubliée sera plus facilement repérée.

Fabrice PETERMANN est sollicité pour rejoindre la commission Communication et il accepte.

CIGEO

Jean-Louis CANOVA propose aux élus d'intégrer des groupes de travail organisés par le Comité de Pilotage de CIGEO et qui concernent plusieurs problématiques :

- Infrastructures, transports, déplacements...
- Cadre de vie...
- Développement économique, Emploi...

Jacky LEMAIRE insiste notamment pour que notre secteur soit représenté dans le troisième groupe puisque cette compétence nous revient. Un courrier sera adressé à tous les conseillers titulaires. D'ores et déjà se présentent Jean-Louis CANOVA, Jacky LEMAIRE, Bernard HENRIONNET et Alain ROMBI.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 00.

Le Président,



Jacky LEMAIRE

Prochain Conseil Communautaire prévu le Lundi 12 Septembre 2016

